

Le 5 septembre 2024

À tous les parents des élèves
de l'école du Boisé-des-Prés

Objet : Assemblée générale des parents

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 47 de la Loi sur de l'Instruction publique (L.I.P.), vous êtes invités à l'assemblée générale des parents de l'école du Boisé-des-Prés. Cette rencontre se tiendra :

LE MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024

À 19 H


**AU GYMNASE DE L'ÉCOLE DU BOISÉ-DES-PRÉS
(Porte 1)**

Lors de cette rencontre, vous aurez l'opportunité de vous impliquer dans la vie de l'école par le biais du conseil d'établissement. Sachez que votre implication et vos idées sont très importantes pour nous.

Vous trouverez donc ci-joint l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Nous espérons avoir la chance de vous rencontrer le 11 septembre prochain.

Au plaisir de vous accueillir.



Michaël Fiola, directeur
École du Boisé-des-Prés

ÉCOLE DU BOISÉ-DES-PRÉS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
DATE : Le mercredi 11 septembre 2024
HEURE : 19 h

LIEU : Gymnase de l'école du Boisé-des-Prés (Porte 1)

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Nomination d'une ou d'un secrétaire;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 mars 2024;
5. Suivi – Ouverture de l'école;
6. Rôle du conseil d'établissement :
 - 1) Composition;
 - 2) Fonctions et responsabilités;
 - 3) Formation obligatoire.
7. Formation du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025 :
 - 1) Nomination d'une ou d'un président d'élection;
 - 2) Nomination de scrutateurs ou scrutatrices;
 - 3) Ouverture des mises en candidature;
 - 4) Élection (**six postes de parents en élection**);
 - 5) Représentant et substitut au comité de parents;
 - 6) Membre de la communauté.
8. Organisme de participation des parents;
9. Comité d'utilisateurs du service de garde;
10. Informations diverses :
 - 10.1 Calendrier des rencontres du conseil d'établissement;
11. Période de questions;
12. Levée de l'assemblée.